



COMMUNE DE GIVRINS

RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2022



Photo « artistique » du Pont-de-Terre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet son rapport de gestion relatant les diverses activités, décisions, travaux effectués et affaires courantes de l'année écoulée.

AUTORITÉS

Municipalité

Composition: Mme Regula Zellweger, Syndique
Mme Anne-Lise Bally, Vice-Syndique
M. Scott Adams
M. Alain Blumenstein
M. Cyrille Grosjean
M. Attila Toth
Mme Nathalie Vez-Raymond

L'Exécutif s'est réuni à 45 reprises pour sa séance hebdomadaire du lundi soir, en principe à 19h30. Pandémie oblige, les séances du début de l'année se sont encore déroulées dans la salle du Casino, en lieu et place de la salle de Municipalité.

Conseil communal

Le Conseil communal, sous la présidence de M. Hugo Pradervand, s'est réuni à quatre reprises, à savoir les mercredis 30 mars, 15 juin, 5 octobre et 7 décembre 2022. Ces séances se sont déroulées dans la Grande-salle de Givrins.

La Municipalité a soumis sept préavis à l'approbation du délibérant (les n° 06/2022 à 12/2022) ; tous ont été acceptés tels que présentés, à l'exception de deux (les n° 10/2022 et 12/2022), lesquels ont été retirés par la Municipalité.

ADMINISTRATION

Le personnel communal est composé de :

- M. Alexandre Good, Secrétaire municipal, à 100% ;
- Mme Magali Jossieron, Préposée au contrôle des habitants, bureau des étrangers, à 60%, laquelle est également Secrétaire municipale adjointe ;
- Mme Lilianne Trombert, Boursière communale, à 50 %, jusqu'au 30 juin 2022 ;
- M. Frédéric Delacrausaz, Boursier communal, à 80% (dont 30% pour la police des constructions), dès le 3 août 2022 ;
- M. Luciano Santoro, Concierge des bâtiments communaux, à 100% ;
- M. Jean-Marc Hauser, Employé communal au service des routes et voirie, également Huissier du Conseil communal, à 100% depuis le 1^{er} avril 2022 (précédemment 80% réparti sur l'année).

Après plus de 8 années à œuvrer en tant que Boursière communale, Mme Lilianne Trombert a décidé de quitter Givrins, au 30 juin 2022, afin de profiter du soleil Valaisan.

Dès le mois d'août 2022, c'est M. Frédéric Delacrausaz qui a repris les rênes de la Bourse communale. Précédemment actif au sein de la Commune de Forel, dans le Lavaux, M. Delacrausaz a fait ses armes dans plusieurs sociétés internationales, notamment dans les matières premières, en qualité de contrôleur financier. Il est également élu au sein du Conseil communal de sa commune de résidence. Fort de ces expériences, la Municipalité lui a accordé toute sa confiance pour la reprise de ce poste.



Archives communales

La maintenance des archives communales a été assurée par la société Pro Archives SA, à Nyon, à raison de sept interventions dans l'année (les 14 janvier, 18 mars, 15 juillet, 9 septembre, 4 et 18 novembre, ainsi que le 9 décembre 2022).

CONTRÔLE DES HABITANTS

Population

Au 31 décembre 2022, la population de Givrins comptait 1'047 habitants, dont 750 suisses et 295 étrangers, représentant 38 nationalités. Les pays les plus représentés sont la France, le Royaume-Uni ainsi que l'Allemagne. Durant l'année écoulée, la Préposée au contrôle des habitants a enregistré 197 mutations (74 départs, 102 arrivées et 21 changements à l'intérieur de la commune), 4 naissances, 2 décès, 10 mariages, 0 divorce et 6 mutations diverses d'état civil. Elle s'est occupée en plus de 47 demandes de cartes d'identité et d'un nombre conséquent d'attestations diverses.

Naturalisations

4 personnes ont obtenu la naturalisation en 2022. 9 nouvelles demandes ont été enregistrées, ce qui porte à 13 le nombre de dossiers en cours de traitement. 2 dossiers ont également été retirés pour cause de départ à l'étranger.

INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

La Fête nationale du 1^{er} Août

Une belle journée pour fêter notre patrie, pouvoir nous retrouver, partager et discuter. Cette manifestation a été organisée par la Municipalité, au hangar de M. Marc Prélaz. La Cagnotte des Copons s'est chargée de la restauration.

Sécheresse oblige, il n'y a pas eu de feu patriotique et les feux d'artifice ont été interdits sur l'ensemble du territoire communal.

Journée récréative des Aînés 2022

Pour sa traditionnelle sortie des « 70 ans et plus », la Municipalité a eu le plaisir d'inviter les Aînés de la commune le jeudi 15 septembre 2022.

Ils ont été conviés à la visite guidée des plus grandes grottes de Suisse, les grottes de Vallorbe.

L'ensemble géologique constitué de stalactites, stalagmites et colonnes calcaires, mis en valeur par des jeux de lumière, compte parmi les plus beaux de Suisse et d'Europe.

L'après-midi, une vivante leçon d'histoire leur a été présentée au musée du Fer. Classé monument historique, ce site exceptionnel abrite un musée dédié à l'industrie du fer et au chemin de fer, qui ont tous deux joué un rôle décisif dans le développement de la localité de Vallorbe.



32 Aînés et 3 accompagnants y ont participé.

Manifestation « La nuit est belle »

L'édition de 2022 s'est déroulée durant la nuit du 23 au 24 septembre 2022. Givrins y a participé, à l'instar de 187 communes du Grand Genève.

Bienvenue aux jeunes citoyens et aux nouveaux habitants

Le mercredi 17 mai 2022, à la Grande-salle, s'est déroulée la traditionnelle réception des jeunes citoyens et nouveaux habitants, pour le plus grand plaisir des 93 personnes présentes.

Illumination du sapin de Noël

Quelle joie de voir les yeux brillants des enfants à l'arrivée du Père Noël, le plaisir de se retrouver et partager un moment exceptionnel autour du sapin scintillant le dimanche 27 novembre 2022.

Repas de Noël des Aînés

Ce dernier a eu lieu le jeudi 8 décembre 2022, à 12h00, à la Grande-salle de Givrins.

La Municipalité a eu le plaisir de convier, au traditionnel repas du Noël, les Aînés de la commune (dès 65 ans) ; 77 personnes étaient présentes sur 135 invitations envoyées.

A cette occasion, une terrine de fleurs a été remise à la dame la plus âgée (Mme Yvette Berlie - 1932) et 3 bouteilles vin pour le monsieur le plus âgé (M. Albi Rudaz - 1928).

A l'issue du repas une animation, proposée par Espace Prévention La Côte, soit une conférence sur « L'arnaque aux seniors : comment s'en prémunir ? » leur a été présentée par M. François Nanchen, de la division prévention criminalité de la police cantonale vaudoise.

Visites de fin d'année

L'après-midi du 19 décembre 2022 Mesdames Regula Zellweger (Syndique) et Anne-Lise Bally (Vice-Syndique) ont eu le plaisir de rendre visite à 7 de nos aînés, de plus de 80 ans.

Elles étaient accompagnées par un groupe d'enfants de la Commune et leur maîtresse pour une chantée de Noël et leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année en leur remettant un cornet « surprise » rempli de produits gustatifs de nos artisans locaux (vin, chocolat, biscuits, terrines et ++).

L'arbre de la Municipalité

Cette jolie coutume du 17ème siècle, qui perdure à Givrins, a eu lieu le samedi 31 décembre 2022.

La Municipalité a été accueillie par la Jeunesse de Givrins (animation musicale) pour ensuite partager un repas avec tous les acteurs qui ont travaillé pour notre commune.

Petits et grands ont retroussé les manches pour débiter l'arbre de la Municipalité et ainsi terminer l'année 2022 dans la bonne humeur.

Affaires culturelles, sports et loisirs

La Municipalité poursuit sa politique concernant les dons pour des associations sportives et culturelles de la région. Son objectif est de favoriser les clubs dans lesquels les enfants et adolescents de la commune sont actifs. Elle estime qu'il est très important pour leur développement et leur équilibre de pouvoir découvrir, apprendre et pratiquer des activités liées à la culture et au sport.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Après la crise sanitaire et ses répercussions en 2020 et 2021, l'évolution de la demande de places d'accueil n'a pas connu de ralentissement significatif, bien au contraire, le nombre d'enfants en liste d'attente a continué à augmenter.

En 2022, les familles de Givrins bénéficiant de ces structures ont confié 63 enfants à une crèche-garderie, à une accueillante en milieu familial (maman de jour) ou encore à une structure d'accueil parascolaire (UAPE) ce qui représente une « consommation » de 48'973 heures d'accueil pour l'année 2022.

Ces chiffres nous montrent que si le nombre d'enfants bénéficiant de l'offre des structures d'accueil reste plus ou moins stable d'une année à l'autre, le nombre d'heures de fréquentation augmente sensiblement.

Le rapport de gestion complet du « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT), comprenant tous les chiffres, est à consulter sur www.reseautoblerones.ch.

PROCÉDURES

Suivis des procédures administratives

Police des constructions

Courant 2022, plusieurs dossiers d'enquête publique ont fait l'objet d'oppositions, à savoir :

1. enquête complémentaire au projet de construction de 4 immeubles locatifs avec une UAPE ainsi qu'un garage souterrain sur la parcelle communale RF 280, sise proche de la gare du NStCM, pour le compte d'Equitim Fondation de Placement (DDP) ;
2. projet de démolition du bâtiment existant et de construction de 2 villas de 2 logements sur la parcelle RF 392, sise au chemin de l'Oche 2 ;
3. projet d'installation d'un mât pour le compte de Swisscom (Suisse) SA sur la parcelle RF 228, sise au chemin des Erignières ;
4. projet d'installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur la parcelle RF 316, sise au chemin des Sources 10 ;
5. projet d'aménagement d'une place de stationnement, pavées, pour deux véhicules, sur la parcelle RF 48, sise à la route de Genolier 19

Après discussions entre les constructeurs, les opposants et la Municipalité, les permis de construire sollicités concernant les objets cités sous chiffres 1 et 2 ont été délivrés.

Concernant le projet cité sous chiffre 3, la Municipalité se prononcera une fois la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) reçue.

Au sujet des objets cités sous chiffres 4 et 5, la Municipalité a levé les oppositions et délivré les permis de construire sollicités. A relever que les opposants n'ont pas fait recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP).

FINANCES

Le revenu global des impôts est de CHF 6'144'549.37, en nette hausse par rapport à 2021 (+ 8.9%), et légèrement en dessus du budget (+2.65 %).

Les amortissements du patrimoine financier s'élèvent à CHF 50'000.-, ceux du patrimoine administratif à CHF 348'630.-.

Le résultat des comptes épurés affiche une marge d'autofinancement de CHF 825'463.- principalement affecté aux amortissements et fonds de réserve eau et épuration.

Capital

Le capital a évolué cette année et s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 585'862.41.

Emprunts

L'endettement communal au 31 décembre 2022 était de CHF 11'004'917.00 au taux moyen de 0.265% répartis comme suit :

	Montant	Part
Court terme (moins d'un an)	-1'260'000.00	11.45 %
Moyen (1 à 5 ans)	-4'788'417.00	43.51 %
Long (plus de 5 ans)	-4'956'500.00	45.04 %
	-11'004'917.00	100.00 %

Suivi des crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil communal

Préavis n° 47/2014 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 110'000.- pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) de la commune : montant total des dépenses à fin 2022 : CHF 105'938.20 (2022 dépenses + CHF 11'040.-, Amortissement - CHF 11'750.-).

Préavis n° 24/2019 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 570'000.- pour le remplacement du collecteur EC « route de la Bellangère / route de la Scie » en passant par le lieu-dit « Les Epinettes » : CHF 19'500.- ont été amortis en 2022. Le total Eaux claires, eaux usées et eau sous pression se montait à fin 2022 à CHF 540'514.05.

Préavis n° 29/2020 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 846'000.- pour la légalisation de la zone « S » chemin de la Forêt : CHF 26'850.85 ont été dépensés en 2021 et CHF 42'592.85 en 2020, et cette année 2022 CHF 400'080.30 pour un total : CHF 469'524.00.

PROPRIETES COMMUNALES

Parcelle communale RF n° 280 (DDP Equitim Fondation de Placement)

A la suite du permis de construire délivré le 21 janvier 2021 une enquête publique complémentaire a été déposée du 11 janvier 2022 au 10 février 2022, prenant en compte les redimensionnements du sous-sol.

Suite aux discussions avec l'opposant et la levée de son opposition, le chantier a finalement pu démarrer après les vacances de Pâques.

Les travaux avancent de manière satisfaisante ; le chantier devrait arriver à son terme au plus tard pour le printemps 2024.

FORÊTS

2022 restera comme une année très sèche qui posera d'énormes problèmes de suivi et de gestion au Groupement forestier « La Colline ».

Centre forestier et refuge

Sur demande du ramoneur le système de récupération de l'eau de condensation du brûleur a été modifié.

Des cadenas ont été mis en place sur 2 prises extérieures.

Groupement forestier « La Colline »

Le Groupement forestier « La Colline » est affecté à un nouveau triage, à savoir le 124, sis dans le 12^{ème} arrondissement et regroupant les communes de Trélex, Prangins, Coinsins, Duillier, Genolier et Givrins.

L'adhésion de la Commune de Trélex a été acceptée par le Conseil Intercommunal du Groupement forestier « La Colline » lors de sa séance du 3 mai 2022.

Personnel

Un forestier-bûcheron a quitté le Groupement forestier « La Colline », fin mars, afin de donner une nouvelle orientation professionnelle à sa carrière. Il a été remplacé, début août, par un nouveau collaborateur.

Début août toujours, un jeune homme a commencé sa formation de forestier-bûcheron, l'apprenti alors en place ayant obtenu son CFC.

Martelage

La Municipalité a effectué le traditionnel martelage dans les forêts communales le vendredi 25 novembre 2022.

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël s'est déroulée durant la matinée du samedi 17 décembre 2022, dans la forêt au « Pré-de-la-Maison ». 35 sapins ont été ainsi vendus, avec l'aide du groupement forestier « La Colline ».

Balade en forêt

En collaboration avec le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois, et en présence de Monsieur le Garde forestier Daniel Kolly, une balade en forêt, ouverte à la population, a été organisée le 10 juin 2022 ; ce fut un véritable succès !

Activités du Groupement forestier « La Colline »

Les activités du groupement sont détaillées dans le rapport de gestion de son Directeur, M. Daniel Kolly, qui vous est remis en annexe.

CHALET D'ALPAGE, ALPAGES, DOMAINES ET PÂTURAGES

Col de la Givrine

Un pilier en béton, utile à la tension ainsi qu'à l'arrêt des fils de clôture, a été cassé durant l'hiver. Il a immédiatement été remplacé.

Alpages de Givrins et de Trélex

Le montage des clôtures s'est fait pour la première fois sur les alpages de Givrins et de Trélex (Corrière, Borsate, Trélasse et Vuarne).

Chalets d'alpage – Généralités

La visite annuelle des chalets d'alpage, par la Municipalité, s'est déroulée le vendredi 3 juin 2022.

Les dégâts aux bâtiments, occasionnés durant l'hiver, ont été inventoriés et les travaux à effectuer ont été listés. Les amodiataires présents pour l'occasion accueillent toujours la Municipalité le cœur sur la main et des tables bien garnies : café, thé, tresse, fromage, charcuterie, cakes et autres délices faits maison ; sans oublier le verre de vin servi généreusement et consommé avec modération.

La saison passée dans les alpages, par nos amodiataires, fût particulièrement difficile cette année, en raison de la canicule et du manque d'eau récurrent dès le mois de juin 2022 et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2022.

Une attaque de loup a touché l'alpage des Coppettes. La meute suivant le troupeau a été vue par les amodiataires ainsi que les bergers du chalet de la Baronne.

Chalet de la Baronne

Une nouvelle porte, en remplacement de l'ancienne, a été posée à la fromagerie.

Chalet de la Pile-Dessus

Réparation de la porte d'entrée, laquelle ne fermait plus pour des raisons d'humidité.

Chalet de la Pile-Dessus (CAF)

Les chéneaux ont été changés. Ces derniers alimentent la citerne à eau.

Chalet de la Givrine

Intervention immédiate afin de colmater des fuites d'eau en toiture.

Chemin d'accès au Chalet « Les Coppettes »

Gravillonné durant la semaine 19.

Mur d'alpage en pierre sèche séparant « Le Sollier » et « Les Coppettes »

La réfection du mur d'alpage en pierre sèche, séparant « Le Sollier » et « les Coppettes », avec subventions du Fond Suisse du Paysage de 25% et du Canton de 12%, s'est poursuivie selon le plan prévu.

Parc naturel régional Jura vaudois
(reconnu d'importance nationale depuis 2013)

Cette Association, de 34 communes, poursuit 4 missions, centrées sur le développement durable, à savoir *"préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager, renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable, conclure des partenariats communication et garantie territoriale et promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable"*.

La participation des communes se monte toujours à CHF 5.00/habitant.

Le Parc Jura vaudois, au printemps 2022 et à l'instar de ce qui a été fait en 2020 et 2021, a procédé à l'installation de barrières et de récupérateurs pour le sauvetage des batraciens ; des bénévoles les ont déplacés de l'amont de la route de France à l'aval dans l'étang de la Givrine. Cette opération a permis de sauver 777 batraciens.

Stand de tir de Givrins

Annoncée dans le rapport de gestion 2020, la cessation totale des activités de la société de Tir Givrins-Trélex a été officialisée en Assemblée générale le 22 juin 2021.

Les discussions ouvertes entre les Municipalités concernées et un éventuel comité repreneur n'ont pas abouti, la société étant ainsi définitivement dissoute.

Place du poids public

Abattage du cèdre sis au centre de la place le vendredi 8 juillet 2022, ce dernier ayant trop souffert des conditions climatiques ainsi que de son environnement routier.

Une plantation compensatoire a été réalisée en novembre 2022 ; le choix s'est porté sur un frêne à fleurs. L'amicale du 72^{ème} giron de la FJDN à Givrins a financé le coût de la plantation de « José ».

Espace public

Hormis des travaux liés à l'entretien courant de l'espace public, aucune intervention particulière n'est à signaler.

BÂTIMENTS COMMUNAUX – ENTRETIEN COURANT

Auberge communale

- Des nichoirs pour les martinets noirs ont été installés sur la façade de l'Auberge communale.

Collège des Grands-Records

- Du côté de l'ancien local pompier (coté lac) un robinet à poussoir a remplacé celui en place et l'éclairage extérieur a été modifié pour recevoir des leds ;
- L'abri pour vélos, situé côté Jura, a été déplacé côté lac et inséré dans un décaissement créé à cet effet ; un système de poubelles sélectives y a également trouvé sa place ;
- Les filets des buts du terrain de football ont été remplacés ;
- Deux nouveaux bancs en bois, construits par le Groupement forestier « La Colline » ont été installés dans le préau ;
- L'éclairage des salles de classe, équipé d'armature avec des tubes néon, a été modifié pour recevoir des leds.

Immeuble route de Trélex 1

- Un four et une plaque vitrocéramique ont dû être remplacés.

Immeuble route de la Bellangère 4

- Aucune intervention à signaler en 2022.

Abri PCi sis dans le Collège des Grands-Records

- Aucune intervention à signaler en 2022.

Temple

- Traitement préventif contre les mouches (plusieurs passages selon abonnement avec l'entreprise spécialisée).

Administration communale

- Un produit répulsif contre les fouines a été répandu sous toiture (plusieurs passages selon abonnement avec l'entreprise spécialisée) ;
- Des nids pour les hirondelles des fenêtres ont été installés sur la façade côté Casino ;
- Deux puits de lumière ont été créés en toiture, donnant dans la salle de Municipalité ;
- Un circuit électronique de l'élévateur sis dans le hall d'entrée a dû être remplacé.

Grande-salle

- Le chéneau de l'entrée de la Grande-salle a dû être à nouveau réparé.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Constatée en 2020, la très forte croissance des dossiers liés à la police des constructions, par rapport à 2019, s'est encore confirmée en 2022 ; toutefois, elle se stabilise, comme le démontre le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
Enquêtes publiques de 30 jours	6	7	6	8
Procédures 72d RLATC	6	16	13	10
Permis de construire (CAMAC)	6	7	4	9
Permis de construire (72d)	5	16	15	6
Autorisations municipales	1	11	21	29
Nombre de dossiers traités	13	57	59	62

Soit, réception de 8 enquêtes publiques et 10 dispenses selon article 72d RLATC. La Municipalité a octroyé 9 permis de construire. Elle a également délivré 6 permis selon article 72d, ainsi que 29 autorisations municipales.

A l'instar des 3 dernières années, la gestion des différents dossiers en 2022, vu la nette augmentation de demandes, ne fut pas chose aisée pour l'administration communale.

Pour mémoire, selon le processus en place, ces dossiers sont habituellement et dans une première phase analysés et traités par le Secrétaire municipal, en appui avec le Service Technique Intercommunal et le Municipal en charge du dicastère, puis présentés à la Municipalité pour décision, charge au Secrétaire municipal d'y donner suite utile.

Comme annoncé l'année dernière, ce processus représente le 40 à 50% de l'emploi du temps du Secrétaire municipal, ce qui ne lui laisse quasiment pas de temps pour œuvrer de manière stratégique dans d'autres secteurs administratifs.

En conséquence et afin de pouvoir soulager le Secrétaire municipal dans ses activités, sachant de plus qu'une fois la zone réservée levée et le nouveau PACom approuvé, il est fort probable que le nombre de dossiers liés à la police des constructions augmente encore, le 30% du taux d'activité accordé au nouveau Boursier communal (sur son 80%) est dévolu à la gestion des dossiers relatifs à la police des constructions.

Toutefois, le passage de flambeau interviendra courant 2023, laissant ainsi un peu de temps au nouveau Boursier communal afin d'être à l'aise avec sa fonction principale.

URBANISME

Plan d'Affectation Communal (PACom)

Le Plan Général d'Affectation (**PGA**) de Givrins est en vigueur depuis 1980. La situation a évolué et les dispositions datant de plus de 40 ans sont en partie obsolètes. Par ailleurs, suite à la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) en 2014, les communes du canton de Vaud ont l'obligation de mettre leur plan d'affectation et le règlement y relatif en conformité avec les nouvelles normes.

Le PGA révisé, appelé Plan d'Affectation Communal (**PACom**), affecte le territoire communal en différentes zones et aires dont le périmètre figure sur le plan d'affectation. Le Règlement sur le PACom contient les règles applicables aux constructions et à l'aménagement du territoire de la Commune à l'intérieur de ce périmètre. Le PACom prend également en compte les aspects qualitatifs d'aménagement, en respectant une croissance mesurée, à l'échelle du village, pour les 15 prochaines années.

A titre informatif, les Surfaces d'Asselement (**SDA**) présentent un bilan positif dans le PACom avec un gain d'un peu plus de 3.5 hectares.

Il est rappelé que les secteurs suivants ne seront pas affectés par le PACom ; leur affectation sera maintenue selon leur Plan Partiel d'Affectation (**PPA**) respectif, soit :

- PPA « Chanay » du 12.04.1995
- PPA « Au Serau » du 21.02.1996
- PPA « Es Sales » du 09.12.2013
- PPA « Leydefeur » du 05.09.2012

En effet, les dispositions régissant ces PPA correspondent à leur usage et leur intégration dans le PACom aurait nécessité la démonstration de leur conformité ainsi que leur reconduction pour un délai de 15 ans, ce qui empêcherait des ajustements dans un plus court délai.

Le Plan Général d'Affectation (**PGA**) « Grand Pré » du 29.02.1980 ne sera pas non plus affecté par le PACom. La création d'une zone artisanale dans ce secteur pourra prochainement être réactivée, suite à l'introduction par le canton de ZAL (Zones Artisanales Locales). Ces zones obéissent à des règles spécifiques qui les soustraient à l'obligation de suivre le système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) du district de Nyon qui devrait être mis en place par Région de Nyon en 2024.

La **Commission d'Urbanisme (CU)** s'est réunie à deux reprises, le 20 janvier et le 27 avril 2022, en présence de représentants de la Municipalité. Ces séances ont été très constructives et les observations émises par la CU ont été majoritairement prises en compte.

La **Municipalité** a quant à elle validé le PACom et son Règlement lors de ses séances du 11 avril 2022, respectivement 30 janvier 2023.

Ces documents ont subi quelques modifications suite à la dernière séance avec la CU d'une part, et aux échanges ultérieurs avec le canton, le bureau d'urbanisme et la Municipalité d'autre part.

Le **Rapport 47 OAT** qui est un rapport explicatif accompagnant toute la procédure a été mis à jour en fin d'année afin de refléter les modifications apportées au PACom et à son Règlement en vue de l'enquête publique. A noter que ce document n'est pas opposable aux tiers contrairement au PACom et à son Règlement.

La **procédure de mise à l'enquête** a toutefois été retardée suite à des complications d'ordre technique et juridique dans le dossier de remaniement parcellaire dans le quartier de L'Oche. Pour mémoire, ce remaniement doit permettre à la Commune de disposer d'un peu plus de 1000m² en zone d'utilité publique pour de futurs besoins (Note : cette opération a enfin pu être finalisée début 2023).

Le PACom et son Règlement seront donc finalement mis à l'enquête publique début 2023. A l'issue de celle-ci, le dossier sera transmis au Conseil Communal pour adoption. Le dossier sera accompagné d'un Préavis municipal avec les propositions de réponses aux oppositions. Une dernière validation cantonale sera encore requise avant l'**entrée en vigueur**. Si aucune enquête complémentaire n'est nécessaire, le PACom et son Règlement devraient entrer en vigueur à l'automne 2023.

Enfin, il est rappelé que les **zones réservées** viendront à échéance le 31 mai 2023. Ces zones avaient été introduites en 2018 afin de stabiliser le développement des secteurs hors-centre jugés surdimensionnés au regard du bilan cantonal des réserves.

SERVICE DES ROUTES ET VOIRIE

Routes

Plusieurs routes et bordures de route ont été réparées en 2022, principalement le haut de la Bellangère, la route de Duillier, la route des Mortiers ainsi que la route d'accès à la déchèterie. Les réparations ont notamment consisté en la stabilisation des bords de route, le pontage de fissures ainsi que la pose de balises supplémentaires à la route des Mortiers. Un plan d'intervention 2023-2026 pour d'autres travaux d'entretien/réparations a été établi.

Voirie

La saison hivernale 2021-2022 a été faible en chutes de neige ; il n'y a eu de la neige que fin décembre 2021 et début janvier 2022. Seules 3 interventions ont été effectuées pour le déneigement et le salage des routes.

Les travaux d'entretien et réparation suivants ont été effectués :

- Réparation de deux regards endommagés
- Petites réparations de quelques nids de poules

Passage de l'épareuse

Le passage de l'épareuse a été effectué en deux étapes, la première en ne passant qu'aux endroits où la visibilité pour la sécurité des usagers de la route le nécessite, la deuxième sur l'ensemble du réseau. La Municipalité a décidé de reconduire la même action en 2023.

ECLAIRAGE PUBLIC

Quelques ampoules défectueuses ont été remplacées.

Suite à l'extinction de l'éclairage public durant les heures creuses de la nuit, depuis mi 2019, une économie d'électricité d'un peu plus de 40% a été mesurée. Depuis la demande du Conseil Fédéral d'augmenter les économies d'énergie l'extinction de l'éclairage public a été ramenée à 23h00, les effets pourront être mesurés dès 2024.

DECHETS/DECHETERIE

Personnel de surveillance

La commune a repris la gestion du personnel de surveillance de la déchèterie au 1^{er} juin 2022, moyennant le paiement des heures de surveillance qui sont dues contractuellement par BGS Compost SA.

Entretien

Il n'y a pas eu de gros entretiens fait cette année.

Déchets de voirie

Afin d'éviter de mettre les déchets de voirie – y compris ceux de l'école – dans des sacs taxés, la Municipalité a mis en place des containers de voirie dont les déchets sont taxés au poids. Ceci afin de réduire sensiblement le coût d'incinération de ces déchets.

Finances

L'excédent de revenus de CHF 18'431.50 s'explique notamment par :

- Une ristourne de Tridel pour encourager le transport des ordures ménagères qui sont acheminées au centre d'incinération de Lausanne par rail ;
- Plus de perception de taxes déchets ;
- Peu de frais d'entretien de la déchèterie ;
- Un report du projet de mise en place de zones d'Eco-tri dans la commune.

Comme la gestion des déchets fait partie des domaines autofinancés, les recettes courantes doivent couvrir les dépenses courantes, y compris les amortissements. On cherche donc un équilibre budgétaire avec un taux de couverture de 100%. Comme cet équilibre est difficilement réalisable sur une année, le principe de couverture des coûts est recherché à moyen terme, c'est-à-dire sur une période d'environ 5 ans.

Déchets	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne/5 ans
Charges	102'330.82	102'853.89	104'353.82	94'177.85	92'308.90	99'205.06
Amortissements	3'200.00	15'023.40				4'555.85
Attribution au fonds	926.08		1'700.93	18'760.40	18'431.50	7'961.78
Revenus	106'456.90	105'724.65	106'054.75	112'938.25	110'740.40	108'382.99
Prélèvement au fonds		12'152.64				
Couverture en %	101%	90%	102%	120%	120%	106%

On constate que l'on est proche de l'équilibre sur 5 ans.

Le solde du fond de réserve affecté est de CHF 48'502.02

CIMETIERE

Hormis des travaux liés à l'entretien courant du cimetière, aucune intervention particulière n'est à signaler.

ECOLES

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Notre commune jouit d'une démographie relativement stable, le nombre de jeunes scolarisés dans notre établissement reste quasiment identique d'année en année.

Le rapport de gestion de l'AISGE, qui détaille tous les événements de l'année 2022, se trouve sur le site internet de l'association www.aisge.ch.

DÉFENSE INCENDIE

Interventions : 17, dont 5 à Givrins.

Effectif du site de Genolier : 33.

Effectif SDIS Nyon-Dôle : 230.

Le « Rapport du site de Genolier » s'est tenu à Trélex, le 22 janvier 2022.

Intervention des sites de Genolier et Nyon dans le cadre d'une problématique de chaudière à mazout le 2 mai 2022.

Intervention du site de Genolier, avec appui du véhicule pionnier du site de Nyon, pour une perte de diesel et d'ad-blue, par un camion de chantier, dans la canalisation d'eau-claire à la route de la Bellangère le 17 juin 2022.

Accident de parapente à Givrins : intervention des sites de Nyon et St-Cergue le 29 août 2022.

Intervention des sites de Genolier et Nyon suite à une fuite de citerne à mazout le 4 octobre 2022.

Intervention du site de Genolier pour une canalisation d'eau-claire bouchée avec écoulement dans un champ et risque d'entrée dans un bâtiment le 24 décembre 2022.

ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE DU DISTRICT DE NYON (ORPC)

Le représentant de la Municipalité ainsi que celui du Conseil communal ont participé aux deux assemblées ordinaires de l'ORPC.

Contrôle périodique (10 ans) effectué par le Service cantonal relevant des problèmes de ventilation et d'éclairage dans l'abri de Givrins (Collège des Grands-Records).

Il est demandé de remplir le réservoir 45 m³ d'eau sis dans l'abri, ce qui a été fait avec un constat de fuite au niveau des murs. La réparation a été faite par une entreprise de la région. Le coût de dite réparation du réservoir ainsi que de la problématique moteurs ventilation est pris en charge par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. Une poignée de porte de sécurité incendie, à l'accès de l'abri, a été posée. Les portes blindées ont été sécurisées par des chaînes en position ouverte.

Le nombre total de places protégées, au niveau communal, est excédentaire par rapport à la population, à savoir 1159 places (661 privées et 498 publiques).

SERVICE DES EAUX

Légalisation des nouvelles zones de protection des eaux « S »

(Dossier en cours depuis 2013)

Septembre 2022 : Après bien des difficultés dues aux relations tendues avec certains propriétaires récalcitrants, les travaux d'étanchéification du réseau d'eaux usées de la zone ont été effectués.

Les nouvelles chambres en PE sont construites aux points de raccordement à l'aveugle, les chambres existantes sont étanchéifiées sur toute leur hauteur et les canalisations hors PE soudé ont été sécurisées par gainage. D'autre part, des travaux ponctuels de mise en séparatif et de régularisation des raccordements privés ont été réalisés au préalable sur les canalisations concernées. L'entreprise KFS a ensuite réalisé tous les tests d'étanchéité nécessaires à garantir la conformité des tronçons et des chambres gainés.

En parallèle, le bureau Impact-Concept SA a réalisé le suivi hydrogéologique des travaux.

Novembre 2022 : Réception du rapport sur le suivi hydrogéologique des travaux relatifs à la mise en conformité des réseaux dans le périmètre des zones de protection des captages publics de la Bellangère.

Ce suivi s'est déroulé dans d'excellentes conditions et n'a pas amené d'observations particulières de la part de l'Expert.

Relevés des compteurs d'Eau Sous Pression sur le territoire communal

Les relevés automatiques annuels ont été effectués à la mi-décembre 2022.

Suivi des bornes hydrantes communales et contrôle

Le suivi et l'entretien des bornes hydrantes se fait en collaboration avec le SDIS et le fontainier.

Cependant, cette année, en raison de la situation hydrique très compliquée que nous avons traversée, la Municipalité a décidé de renoncer purement et simplement au contrôle 2022 des bornes hydrantes, ces contrôles nécessitant d'utiliser une quantité de m³ d'eau considérable.

Suivi des raccordements aux eaux claires et eaux usées des constructions en cours

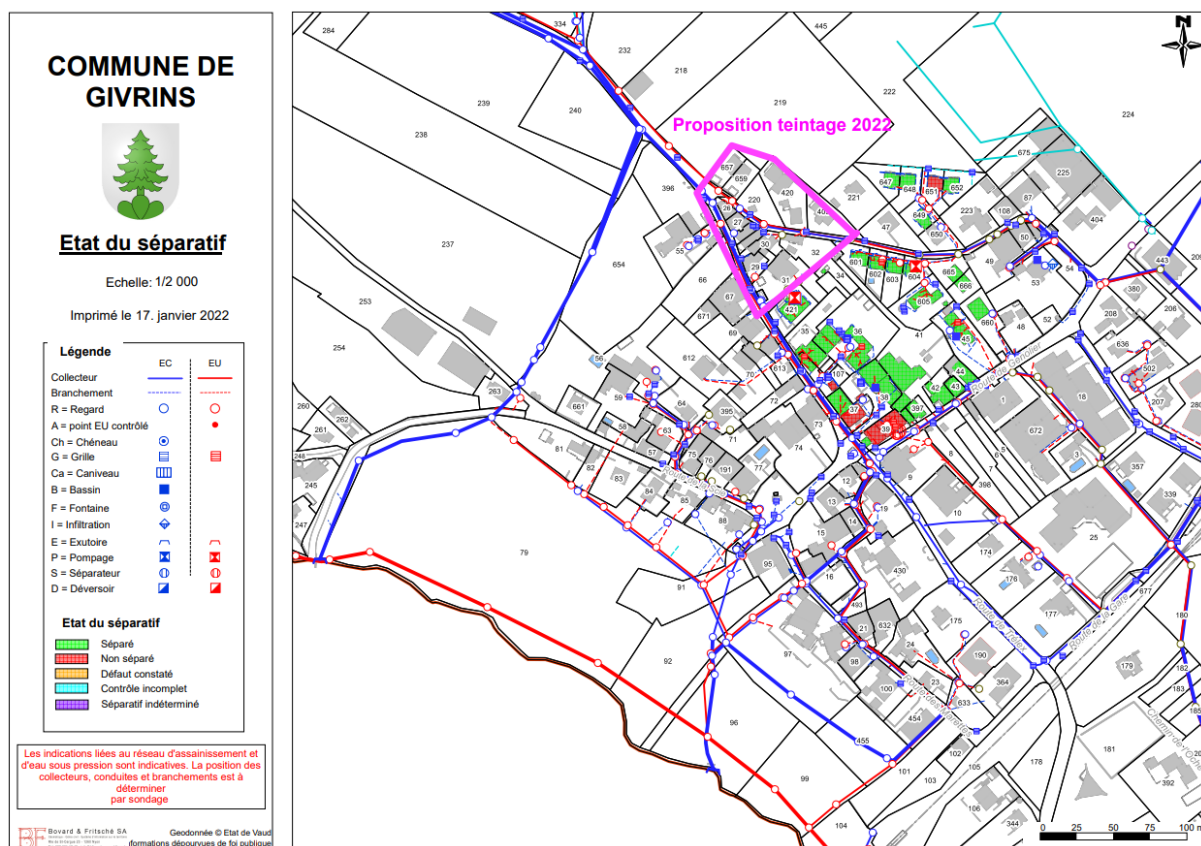
Le suivi et le contrôle des raccordements des eaux claires et usées s'effectuent au fur et à mesure des ouvertures de chantiers.

Parcelles concernées en 2022 :

- Parcelle RF n° 174, route de Trélex 5, construction d'une piscine ;
- Parcelle RF n° 675, chemin du Carre, construction d'un bâtiment de 4 logements.

Entretien et suivi des collecteurs EC/EU communaux et privés

Campagne de curage 2022



Décembre 2022 : courrier de Bovard & Fritsché SA, Bureau d'ingénieurs en charge du dossier, informant des contrôles du séparatif effectués en 2022 sur les parcelles : 26 – 32 – 220 – 337 – 405 – 419 – 420 – 657 – 659.

15 protocoles de constat (n° 37 à 51) avec plans de situation.

Les parcelles identifiées comme non conformes sont :

- Parcelle RF n° 26 : EC non conforme, 1 chéneau dans EU ;
- Parcelle RF n° 420 : Trop plein du regard EC privé dans EU.

Entretien des réservoirs et de la station de pompage

Réservoir du Molard

Contrôle des vannes incendie du réservoir les : 10 février, 25 avril, 28 septembre et 4 novembre 2022.

Réservoir des Chaumilles

Contrôle des vannes incendie du réservoir les : 10 février, 25 avril, 28 septembre et 4 novembre 2022.

En 2022

- 15'527 m³ ont approvisionné le réservoir via les captages gravitaires ;
- 44'346 m³ ont approvisionné le réservoir via le puits de pompage ;
- 38'200 m³ ont approvisionné le réservoir via la SAPAN ;
- 42'064 m³ ont été pompés du réservoir des Chaumilles au réservoir du Molard.

Station de pompage des Chaumilles

Lavage des locaux le 17 février 2022 par l'Employé communal.

Installation de deux caches abris pour la petite faune sur le terrain du réservoir des Chaumilles.

Analyses de l'eau potable à Givrins

Le 11 avril 2022 : prélèvement aux sources de la Bellangère et au village (analyses par le Service de l'eau de la ville de Lausanne)

- Captage gravitaire F1 et F3 : Analyses microbiologiques et physico-chimiques ;
- Ecole, lavabo WC (centre village) : Analyses microbiologiques et physico-chimiques ;

échantillons conformes au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

Le 11 juillet 2022 : prélèvement aux sources de la Bellangère et au village (analyses par le Service de l'eau de la ville de Lausanne)

- Captage gravitaire F3 : Analyses microbiologiques, physico-chimiques et métabolites Chlorothalonil ;
- Captage puits de pompage F4 : Analyses microbiologiques, physico-chimiques et métabolites Chlorothalonil ;
- Ferme Marc Prélaz (bas du village) : Analyses microbiologiques et physico-chimiques ;

échantillons conformes au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

Le 15 septembre 2022 : prélèvement (analyses par l'Office de la consommation, vd.ch) :

- WC publics, robinet du lavabo, route de Genolier (centre du village) : Analyses microbiologiques et physico-chimiques.

échantillon conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

Entretien et suivi des fontaines communales

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et de l'attachement de la population aux fontaines du village, la Municipalité a demandé, en octobre 2022, à une entreprise spécialisée, une analyse de l'état de ces dernières.

Le résultat est le suivant :

- F1, fontaine de Couvaloup, en béton, datant de 1875. En très mauvais état, devis de réparation CHF 18'830.- (HT) ;
- F2, fontaine des Avaux, en pierre calcaire jaune du Jura, datant de 1814. Bassins restaurés en 2019, mais peinture et étanchéité intérieures à refaire, devis d'entretien CHF 11'000.- (HT) ;
- F3, fontaine des Chambres-Chaudes, en pierre calcaire jaune du Jura, date fabrication inconnue, offerte en 1986 par M. Salathé. Une étanchéification et nouvelle peinture des bassins est à prévoir, à moyen terme. Devis CHF 9'240.- (HT) ;
- F4, fontaine des Marettes (Rudaz), datant de 1807. En état satisfaisant ;
- F5, fontaine de la Bellangère, en pierre calcaire jaune du Jura, datant de 1897. Elle présente quelques fissures au niveau du bassin supérieur et inférieur. Une

étanchéification et nouvelle peinture des bassins est à prévoir, à moyen terme. Devis CHF 17'000.- (HT) ;

- F6, fontaine du Village, en pierre calcaire jaune du Jura, datant de 1810. Elle présente actuellement plusieurs fissures côté jura et lac + sur le petit bassin. Une étanchéification et nouvelle peinture des bassins est à prévoir à court terme. Devis CHF 20'800.- (HT) ;
- F7, fontaine du Carre, en pierre calcaire jaune du Jura, datant de 2002. En bon état ;
- F8, fontaine des Erignières, en pierre calcaire jaune du Jura, datant de 1982 mais mise en place en 2003. En bon état.

La Municipalité a décidé, suite à ces constatations, de mettre en place un suivi d'entretien/rénovation de 2 fontaines/an pour les 4 prochaines années.

Fontaine sise au centre du Village : en octobre 2022, l'évacuation du petit bassin et le premier tronçon de la conduite y relative ont été remplacés par l'entreprise Denis Sippel SA. Cette dernière était totalement obstruée par le calcaire.

Les fontaines communales ont été nettoyées régulièrement au cours de l'année 2022, soit pour la plupart durant les semaines : 6-17-20-23-38-43.

ENERGIE

a) Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Les Communes ont un rôle important à jouer dans la réponse aux enjeux climatiques. Outre leur devoir d'exemplarité, elles sont des leviers importants dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (énergie, assainissement des bâtiments, mobilité,...), de la lutte contre la perte de la biodiversité (introduction de zones refuges pour la faune, protection de la flore, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion des espaces verts et de l'eau...) et de l'adaptation aux changements climatiques. De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et se sont engagées dans des démarches proactives.

La Commune de Givrins en fait partie et a initié en 2021 déjà un Plan Energie & Climat (PECC) sur le modèle proposé par le Bureau de la Durabilité du canton.

Ce plan, présenté sous le slogan « **AGIVRINS, ensemble pour demain** », est assorti d'un catalogue de 22 fiches d'actions concrètes impliquant l'engagement de l'ensemble de la Municipalité (la liste des 22 actions figure à la fin de ce chapitre). Il a été finalisé et adopté en 2022 à l'issue des étapes suivantes :

1. Une séance d'information participative à laquelle l'ensemble de la population était convié a eu lieu le 31 mai, réunissant une cinquantaine d'habitant.e.s de tous horizons. La séance était très interactive et les participant.e.s ont proposé de nombreuses actions à mettre en œuvre par thématique.
2. Un atelier « Vision & Objectif » a été organisé le 21 juin avec un groupe d'accompagnement constitué d'une douzaine de citoyen.ne.s sur inscription à la suite de la soirée publique. Le but était d'élaborer une proposition de vision et d'objectifs. Les participant.e.s ont imaginé leur commune en 2050 et fait des propositions d'objectifs. Le résultat de cet exercice de visualisation est reproduit à la fin de ce chapitre pour information et pour un rêve que nous souhaitons éveillé...

3. Une séance de travail avec l'ensemble de la Municipalité a eu lieu le 7 juillet afin de finaliser la vision et les objectifs, sur la base des résultats de la séance précédente.
4. Un second atelier avec le groupe d'accompagnement le 8 septembre a permis de trier, prioriser et consolider les actions.
5. Le 13 octobre, une dernière séance a eu lieu avec la Municipalité afin de finaliser et consolider les actions, en particulier leur calendrier, chiffrage et mise en œuvre.

Ces réflexions coordonnées permettront d'aller plus vite et plus loin que ce qui a déjà été entrepris sur le territoire communal. Le plan constitue une véritable colonne vertébrale de la politique communale en matière de durabilité, d'énergie, de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. Les 22 actions seront progressivement mises en œuvre en fonction des ressources disponibles. Elles feront l'objet d'un suivi régulier sur une première période de trois ans à partir de 2023.

Pour en savoir plus sur l'outil PECC : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>

Vision à l'horizon 2050

"Nous sommes à Givrins en 2050. La commune et sa population sont davantage résilientes et consomment moins d'énergie. Une coopérative communale a été créée afin de produire et consommer des énergies renouvelables, notamment grâce au chauffage à distance et aux panneaux solaires. La consommation d'énergie globale a diminué grâce à une sensibilisation importante. Tous les bâtiments sont bien isolés. L'encouragement, y compris financier, et la simplification des procédures administratives ont permis de généraliser le recours aux énergies renouvelables. La commune et sa population produisent suffisamment d'énergie pour être autosuffisantes. La mobilité douce s'est généralisée. Le nombre de transports individuels motorisés a diminué. Les habitants et habitantes se déplacent à pied et à vélo en toute sécurité. La fréquence du train a augmenté, en particulier le soir. Les tarifs ferroviaires sont davantage accessibles. Un système de partage de véhicules a été mis en place. Des liaisons sécurisées existent pour rejoindre les communes voisines à pied ou à vélo. Des zones de rencontre sont créées au centre du village. Dans l'optique d'une gestion optimale de l'eau, la Commune a mis en place des mesures permettant de prioriser son utilisation. La récupération de l'eau de pluie est généralisée pour une utilisation non alimentaire, telle que les sanitaires ou l'arrosage de plantes. La consommation d'eau a été réduite grâce à une forte sensibilisation. La vente de produits d'agriculteurs et d'agricultrices locaux est soutenue dans notre commune. Des techniques agricoles respectueuses de l'environnement sont favorisées. Un service aux champs a été instauré dans la commune. L'agriculture utilise majoritairement des produits naturels. Les zones boisées sont maintenues et protégées. Les espaces publics font l'objet d'un entretien différencié afin de favoriser la biodiversité. Une arborisation avec des espèces indigènes a été effectuée. Un réseau communal d'entraide donne un appui aux particuliers pour favoriser la biodiversité dans leurs espaces privés. L'esprit villageois et la solidarité se sont généralisés. La Commune est exemplaire, sensibilise régulièrement sa population aux enjeux climatiques. Elle soutient des démarches participatives, tel qu'un plan d'arrachage des néophytes, un plan de potagers participatifs. Un parc public a été créé afin de renforcer le lien social. "

Les catalogue des 22 actions

Actions transversales

1. Créer une commission durabilité, énergie et climat
2. Créer un fonds pour le climat (subventions)
3. Organiser annuellement un repair café et sensibiliser à l'économie circulaire et à la réduction des déchets

Biodiversité

4. Organiser annuellement une journée citoyenne d'arrachage de néophytes
5. Former un employé communal et signer la charte des talus
6. Cartographier les zones vertes dont la biodiversité peut être renforcée et définir de nouvelles mesures
7. Installer des hôtels à insectes sur le domaine public et inciter les particuliers à en installer
8. Identifier le potentiel de non-fauchage des espaces verts communaux et mettre en œuvre un programme
9. Sensibiliser les propriétaires et les écoles par des visites permettant de montrer des actions qui améliorent la biodiversité dans les jardins
10. Installer des panneaux d'information sur les terrains communaux avec des exemples concrets

Eau

11. Communiquer à la population des solutions simples pour réduire la consommation d'eau potable et favoriser sa bonne gestion
12. Promouvoir des projets proposant des systèmes de récupération d'eau de plus pour les jardins des particuliers
13. Etudier avec le SANE la possibilité de maintenir en service le réservoir des Chaumilles (eau brute)

Energie

14. Informer la population sur les solutions et procédures à suivre pour installer une production d'énergie renouvelable
15. Proposer des solutions énergétiques pour les bâtiments ne pouvant pas être raccordés au chauffage à distance communal
16. Faire une Planification Energétique Territoriale
17. Réaliser une étude thermique pour les bâtiments communaux

Mobilité

18. Améliorer les places de stationnement vélo dans le village
19. Créer un trottoir /piste cyclable entre Givrins, Genolier et Trélex
20. Etudier l'opportunité de mettre en place un ou plusieurs véhicules partagés Mobility au centre du village
21. Mettre en place l'application de co-voiturage Guichet Mobile de Région de Nyon
22. Faire une analyse de faisabilité de pose de bornes publiques électriques au village

b) Chauffage à distance

La Commune est actionnaire unique de la société CAD GIVRINS SA, créée fin 2012. Cette société gère le chauffage à distance et est propriétaire des installations du chauffage à distance, soit deux chaudières d'une capacité respective de 550 kWh et 700 kWh.

Le conseil d'administration de la société est composé de 3 représentants du Conseil Communal et de 3 représentants de la Municipalité, soit :

- Comme représentant.e.s de la Municipalité : Scott Adams (Président), Attila Toth et Nathalie Vez Raymond (Secrétaire)
- Comme représentants du Conseil Communal : Christian Aeschlimann, Cédric Nardone et Yves Pradervand.

Lors de sa construction, le chauffage à distance de la Commune a été dimensionné pour fournir environ le double de chaleur de celle vendue aujourd'hui. En conséquence, la société est déficitaire depuis des années, faute de raccordements suffisants et de moyens pour développer le réseau.

Le potentiel existe pourtant, notamment au centre du village. On relèvera que la commune compte environ 275 bâtiments chauffés, dont encore environ 45% le sont au mazout (moyenne suisse : 39,4%).

La situation est telle que, en 9 ans d'exploitation, les pertes cumulées s'élèvent à CHF 668'784.—, soit plus que le capital-actions de CHF 600'000.— Les créances de la Commune envers CAD GIVRINS SA ont été postposées pour un montant total de CHF 444'350.— à fin décembre 2022.

Au vu de ce qui précède, la reprise et le développement du chauffage à distance par une société tierce se sont imposés. La HES-SO Valais a été mandatée pour accompagner la Commune dans ce projet et un appel d'offre a été adressé à 12 entreprises fin 2021.

L'année 2022 a été largement consacrée à l'analyse des cinq offres reçues. Lors de sa réunion du 5 avril 2022, le conseil d'administration de CAD GIVRINS SA (**CA**) a retenu trois offres qui ont ensuite été affinées avec la HES-SO pour n'en conserver que deux. Le CA a tenu des réunions avec les deux entreprises concernées au mois d'octobre 2022. A l'issue de cette procédure de sélection diligente, le CA a décidé, lors de sa séance du 30 novembre 2022, de poursuivre l'opération avec la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (**SEFA**). La Municipalité a été régulièrement tenue informée du processus par ses représentants au CA.

Un accord de principe a ainsi été trouvé avec la SEFA, accord qui devra être formalisé dans une convention avec la commune de Givrins en 2023.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Pérenniser CAD GIVRINS SA
- Développer le réseau de chauffage à distance dans le village
- Proposer une solution de transition énergétique pour les quartiers excentrés (pompes à chaleur (PAC), panneaux photovoltaïques (PV),...)
- Limiter les pertes financières pour la Commune
- Conserver une participation communale au sein de la société (20% du capital et 2 membres dans le conseil d'administration)

L'offre de la SEFA et son entrée dans le capital de CAD GIVRINS SA sont toutefois sujettes aux conditions cumulatives suivantes :

1. Ajustement du prix de vente actuel de l'énergie
2. Acquisition de nouveaux clients sur une première boucle de développement
3. Validation par le CA de la SEFA
4. Validation par le Conseil Communal de Givrins

L'année 2023 sera donc déterminante pour l'avenir du chauffage à distance de Givrins, magnifique outil permettant à la commune de participer activement à la transition énergétique et à la promotion de l'énergie renouvelable et locale (plaquettes à bois de l'ACP).

CONCLUSIONS

Dans une période où les crises ne se suivent plus mais se superposent, notre commune ainsi que toute la région a fait preuve d'une résilience et solidarité incroyable. La guerre qui a éclaté en Ukraine a mobilisé une importante chaîne de solidarité et nous a annoncé une pénurie majeure d'énergie. La commune a suivi les directives de l'Etat à la lettre afin de préparer la population et les infrastructures à cette éventuelle crise et a incité la population à la réflexion quant à l'économie d'énergie. Le ton a toujours voulu être pragmatique sans céder à la panique. Si pour ce début d'hiver nous avons été épargnés par des restrictions et/ou coupures d'électricité, nous ne savons pas ce que les mois et années à venir nous réservent. Par contre nous pouvons désormais nous appuyer sur les connaissances acquises.

Comme si cela ne suffisait pas, nous avons dû faire face à une sécheresse quasi sans précédent, la ressource la plus précieuses s'est rapidement épuisée, l'agriculture, la faune et la nature ont été mis en difficulté et la population a dû se plier à une restriction d'eau stricte.

Les Copons ne se laissent pas ternir par les mauvaises nouvelles et restrictions et ont gardé le sens de la fête. C'est ainsi que nous avons pu nous réunir autour des différentes manifestations organisées dans notre commune.

La Municipalité exprime ses sincères remerciements à toutes celles et ceux qui, par leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre Commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitantes et habitants de la Commune de Givrins.

La Municipalité

Givrins, le 23 mai 2023